



Verband der Schweizer Studierendenschaften
Union des Etudiant-e-s de Suisse
Unione Svizzera degli studenti di scuole Universitarie
Uniun svizra da studentas e students

Laupenstrasse 2 Tel. +41 31 382 11 71 info@vss-unes.ch
CH - 3001 Bern Fax +41 31 382 11 76 www.vss-unes.ch

Aux médias

Berne, le 16 octobre 2009

Soutenir la relève, pas la fuite des cerveaux !

Réponse à la consultation Iv.Pa. 08.407 n „Faciliter l'admission et l'intégration des étrangèr-e-s diplômé-e-s d'une haute école suisse" de Jacques Neiryneck

L'UNES se réjouit que la Commission des institutions politiques du Conseil national veuille améliorer la situation du droit des étrangèr-e-s pour les étudiant-e-s, les doctorant-e-s et les diplômé-e-s des hautes écoles suisses. Cependant le projet ne satisfait pas ses propres exigences parce que la problématique de l'implémentation par les autorités cantonales n'est pas suffisamment prise en considération. De plus nous demandons de considérer que des restrictions unilatérales dans le droit suisse des étrangèr-e-s ne sont pas adéquates pour empêcher la fuite des cerveaux, étant donné que des économies concurrentes ne seraient que trop heureuses d'accueillir nos diplômé-e-s.

Les modifications au droit des étrangèr-e-s proposées sont un pas important dans la bonne direction mais ne vont pas assez loin sur certains points déterminants.

L'UNES est satisfaite du fait que les ressortissant-e-s des états hors UE/AELE ne doivent plus fournir de garantie et que la limite de la durée des études à 8 ans soit abrogée, parce que Bachelor, Master et Doctorat prennent la plupart du temps plus long. L'exigence de remplir des *qualifications personnelles* non déterminé ne peut être soutenue par l'UNES, parce qu'elle occasionnerait des décisions différentes si ce n'est arbitraires des autorités cantonales.

De plus il semble complètement inapproprié à l'UNES que des étudiant-e-s ne puissent exercer une activité rémunérée auxiliaire dès le début de leur formation mais seulement après six mois et surtout que le salaire éventuel d'une telle activité ne puisse être compris dans les moyens financiers dont il faut faire preuve au début des études en Suisse. Cela conduit à une sélection en fonction de l'origine sociale et de la solvabilité et non pas en fonction des compétences.

En tout le discours il faut considérer que l'intégration se fait rapidement pendant la formation et le perfectionnement. C'est pourquoi l'UNES *accepte le compromis* trouvé pour prendre en compte le temps d'études pour l'*autorisation d'établissement*.

L'UNES demande l'*exemption* des diplômés des hautes écoles Suisse de la *priorité des travailleurs indigènes* et de la *règle des quotas, sans conditions additionnelles* qui sont contrôlé par les cantons; c'est-à-dire qu'ils recevront un permis de travail, si une travaille leurs est offert dans les conditions usuelles dans la branche.

Avec le mis en œuvre de nos revendications les diplômé-e-s des hautes écoles pourraient développer dans la société les compétences acquises dans leurs études. Cela signifie que l'investissement public mis dans la formation des personnes étrangères rejaillit ensuite sur la société entière.

Pour plus d'informations adressez vous s'il vous plaît à

Rahel Siegrist, comité de l'UNES: +41 79 433 99 34

Antonin Danalet, AGEPoly: +41 77 408 70 48

Markus Schmassmann, VSETH: +41 79 677 98 59.